



Commune de Barillonnette – compte rendu Conseil municipal du 08/01/2021

Présents : Yves BENOITS, Grégoire DELABRE, Bruno HEMERY, Lola LUCIANO, Nicole MAGALLON, Isabelle TOLLA, Christian VAN WONTERGHEM

Absents excusés : Jean-Pierre TILLY, Marie LACOUX, Béatrice CRUZ.

Secrétaire de séance : Cécile GACOUGNOLLE

Le conseil municipal,

Délibère favorablement :

- pour signer la convention avec l'association Et-si-nous de mise à disposition du local dédié au « café associatif », situé dans le bâtiment dit la Bergerie. Les objectifs sont de créer un équipement social et culturel de proximité, lieu de rencontres entre habitants de tous âges et de toutes origines sociales, ouvert aux valeurs et aux cultures différentes. Il sera envisagé comme un espace de convivialité ainsi qu'un lieu d'information et d'animation locale. La convention prévoit l'utilisation de ce local par toute autre association du plateau (Barillonnette, Vitrolles, Lardier, Esparron).
- pour engager les dépenses d'investissement en début d'exercice 2021, ce dans la limite de 25 % des dépenses réalisées en 2020, afin de permettre le règlement des factures avant le vote du budget.
- Pour autoriser Mme La maire à faire les demandes de subventions suivantes et les prêts nécessaires aux financements des investissements suivants
 - Panneaux photovoltaïques
 - Mur de l'église
 - Dalle en sous sol de la bergerie
- Retrait de la décision modificative n°1

Décide :

- de mettre fin au service de garderie, service qui n'est utilisé que deux fois par mois avec très peu d'enfants accueillis, ce qui ne justifie plus un contrat salarié annualisé. Ce contrat arrive à échéance le 8 mars 2021 et ne sera pas reconduit.
- de valider le point provisoire du compte administratif 2020
- de solliciter la SYME 05 (Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes) dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance aux communes, pour une aide technique à l'installation des panneaux solaires sur le toit de la bergerie.

- de donner un accord de principe à l'installation de pylônes de téléphonie mobile pour couvrir les zones « Les Faysses et Champ d'Hugues ». Une implantation dans un terrain communal sera privilégiée, sachant que nous ne connaissons pas à ce jour les intentions de l'aménageur quant à la zone envisagée.
- d'éteindre les lumières du parc municipal en soirée pendant la période d'hiver qui n'est pas fréquentée.
- de participer au Forum du réseau rural régional du 21 janvier organisée par la Région en visio-conférence destiné à informer sur les futurs programmes européens de soutien aux territoires ruraux dans la programmation 2021-2027
- de voter pour les représentants communaux au CNFPT

Demande

- à la commission communication, en lien avec le Conseil municipal, de travailler à une nouvelle architecture du site web pour rendre la navigation plus aisée dans une cohérence thématique, en permettant ainsi une appropriation d'informations plus conséquentes pour les habitants et de valoriser notre commune vis à vis de l'extérieur. Il s'agit de mieux coller à l'image d'un village dynamique, entreprenant, dans le but d'attirer les familles avec enfants, d'attirer un tourisme vert et de donner du crédit à nos demandes de subventions,

Est informé :

- de l'aménagement à prévoir pour la consolidation du mur de soutènement en bordure de route au droit du cimetière
- du rendu du Tribunal Administratif, saisi par la Préfecture au sujet de la compétence eau avis sur le quel nous n'avons pas d'informations précises.
- de la demande de l'association « les Gallines de Barci » en recherche d'un terrain pour la culture de petits fruits en coopération et partage entre ses membres.

Prochain conseil municipal : 12 février 2021

La secrétaire de séance



Cécile GACOUGNOLLLE



La Maire



Nicole MAGALLON